



Association des techniciens Territoriaux de France

[Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Actualités](#) > Les sénateurs vont débattre le 2 novembre de la suppression du conseiller territoria

Actualités

Les sénateurs vont débattre le 2 novembre de la suppression du conseiller territoria



Les sénateurs socialistes vont demander mercredi soir 12 octobre 2011 l'inscription à l'ordre du jour du Sénat, le 2 novembre, de deux propositions de loi, dont l'une inclut la suppression du conseiller territorial, a annoncé François Rebsamen, président du groupe PS au Sénat.

« Nous voulons envoyer très vite un message aux élus locaux : nous voulons la suppression du conseiller territorial », qui doit remplacer le conseiller général et le conseiller régional en 2014 aux termes de la réforme des collectivités locales de 2010, a annoncé M. Rebsamen devant la presse.

La demande de suppression du conseiller territorial se fera sous la forme d'un amendement à une proposition de loi du socialiste Jean-Pierre Sueur, déposée le 19 septembre sur le bureau du Sénat.

L'inscription à l'ordre du jour de cette proposition – relative aux mandats des délégués intercommunaux – « va nous permettre de rouvrir le débat sur la réforme territoriale », a ajouté François Rebsamen.

Abrogation de la réforme – Les socialistes n'ont pas caché qu'ils voulaient l'abrogation de la réforme territoriale qui « doit être entièrement repensée », selon l'expression du président du Sénat, Jean-Pierre Bel.

Une des raisons de la victoire de la gauche aux dernières élections sénatoriales est le mécontentement des grands électeurs –donc des élus locaux– face à la réforme territoriale votée l'an dernier par la majorité.

La discussion de la proposition de loi de Jean-Pierre Sueur sera inscrite, mercredi soir, lors de la conférence des Présidents, à l'agenda du Sénat le 2 novembre prochain.

François Rebsamen a par ailleurs annoncé que les socialistes demanderaient l'inscription d'une autre proposition de loi rendant obligatoire la scolarisation des enfants dès trois ans.

Par A. l'AFP, Publié le 12/10/2011



▼ **COLLECTIVITÉS LOCALES**

Les élus locaux veulent assouplir la réforme territoriale

Une proposition de loi a été déposée pour simplifier l'application de la refonte de la carte intercommunale.

LES ÉLUS LOCAUX MULTIPLIENT LES ACTIONS qui visent à mieux faire passer la pilule de la réforme territoriale. Ils ont certes obtenu il y a une semaine satisfaction sur un point : que les schémas départementaux intercommunaux (carte de l'intercommunalité) puissent être finalisés dans la concertation au-delà de la date butoir du 31 décembre 2011 (« La Tribune » du 12 octobre 2011). Mais cette concession ne suffit pas.

C'est pourquoi Jacques Pélissard, le président (UMP) de l'Association des maires de France (AMF), a déposé jeudi une proposition de loi visant à mettre en place plusieurs aménagements supplémentaires à la réforme territoriale votée fin 2010. La mise en œuvre de la loi « a fait émerger des difficultés d'application que le législateur doit corriger », expose le

Une disposition diffère l'application des nouvelles règles de composition des conseils communautaires.

texte, rappelant qu'une plus grande concertation est souhaitable et que les schémas arrêtés en 2011 ne doivent comporter que les projets prêts à émerger et consensuels.

Partant, le texte prévoit d'avancer la clause dite de « revoyure » à fin 2015 et non en 2017. Cela donnerait plus de temps aux élus qui ne sont pas parvenus à un accord pour finaliser leurs projets. Ceux qui ne seraient pas aboutis ne figureraient pas dans les schémas

et ne seraient examinés qu'en 2015. Une autre disposition diffère l'application des nouvelles règles de composition des conseils communautaires, pour éviter que, dans le cas d'intercommunalités issues de fusions ou de rationalisation par exemple, les mandats des équipes en place ne s'arrêtent brutalement. Cela compléterait la proposition de loi déposée en septembre par le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS).

Enfin, alors que certains préfets souhaitent réduire drastiquement les syndicats intercommunaux, le texte sécurise la création de syndicats lors de la fusion de communautés par exemple. « Il faut maintenir un cap de syndicats ainsi que leurs compétences et services », insiste Jacques Pélissard, rappelant que leur spécificité est souvent liée à la géographie.

CLARISSE JAY



Intercommunalité: Richert conciliant avec les élus (PAPIER GENERAL)

RENNES, 13 oct 2011 (AFP) - Le ministre des Collectivités locales, Philippe Richert, s'est montré très conciliant jeudi à Rennes devant les élus locaux pour faire passer l'achèvement de l'intercommunalité, de nombreuses voix ayant reproché le manque de temps et de concertation pour mettre en oeuvre ce volet de la réforme territoriale.

Alors que la loi donne aux élus jusqu'au 31 décembre prochain pour arrêter les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui dessineront la carte de l'intercommunalité de demain, le ministre a assuré qu'il serait possible d'aller jusqu'au second semestre 2012 là où "le contexte ne permet pas de les arrêter avant la fin de cette année".

François Fillon avait déjà annoncé la semaine dernière en Indre-et-Loire qu'il avait "décidé de donner, partout où c'était nécessaire, davantage de temps à la concertation" pour achever les SDCI, sans toutefois donner de date.

Le regroupement de communes, avec la suppression de syndicats déjà existants entre plusieurs communes, en particulier sur l'école, a provoqué la colère de nombreux élus, y compris dans la majorité présidentielle. Certains y ont vu une des raisons du basculement du Sénat à gauche le 25 septembre.

Deux sénatrices centristes, Nathalie Goulet et Françoise Férat, ont déposé une proposition de loi pour repousser de six mois leur mise en place.

Le nouveau président (socialiste) du Sénat, Jean-Pierre Bel, a demandé au Premier ministre un "moratoire" sur la réforme territoriale et notamment sur la mise en place de cette carte de l'intercommunalité.

"Il n'y a pas de date fixée, mais on pourra aller au deuxième semestre 2012", a déclaré M. Richert devant la 22ème convention nationale de l'intercommunalité, à Rennes.

"Là où il est possible d'arrêter le schéma, il faut le faire", a souligné M. Richert. "La date du 31 décembre 2011 n'est pas un couperet. Mais prendre le temps nécessaire, ce n'est pas tout arrêter ou tout freiner", a-t-il ajouté.

"Il est gentil M. Richert, mais il y a une loi qui fixe la date du 31 décembre 2011", a estimé le nouveau président de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur (PS), interrogé par l'AFP. "Et si on veut changer la date, il faut changer la loi, et nous allons nous y employer", a-t-il poursuivi en allusion à une proposition de loi PS demandant la suppression du conseiller territorial, qui devrait être débattue début novembre.

De son côté, le président de l'Association des maires de France, Jacques Pélissard (UMP), a déposé une proposition de loi prévoyant notamment que seuls les projets aboutis figurent dans les schémas arrêtés au 31 décembre prochain. M. Richert a exprimé sa "convergence" avec ce texte.

Auparavant, Daniel Delaveau (PS), président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), avait souligné que "ce sont les représentants des élus qui devaient avoir le dernier mot et non les préfets". Il avait aussi jugé "irréaliste de réaliser au forceps des regroupements non voulus", les projets actuels donnant selon lui "l'impression de pousser au gigantisme".

"J'ai demandé aux préfets de tenir autant de réunions que nécessaire", a répondu M. Richert, en affirmant que le SDCI doit être "le résultat d'une coproduction entre le préfet et les élus".

Enfin, a-t-il souligné, "pour aboutir à un SDCI réaliste, il ne faut pas hésiter à revenir sur les projets qui bloquent. La révision de la carte intercommunale ne doit pas être une course au gigantisme".